



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

N°	Description	Commune
1	Entretien équipements sportifs et équipements scolaires	Commune
2	Aménagement du centre-ville au nord de la Vallée	Commune
3	Appareil d'assainissement n°10	Commune
4	Appareil d'assainissement n°10	Commune
5	Appareil d'assainissement n°10	Commune
6	Appareil d'assainissement n°10	Commune
7	Appareil d'assainissement n°10	Commune
8	Appareil d'assainissement n°10	Commune
9	Appareil d'assainissement n°10	Commune
10	Appareil d'assainissement n°10	Commune
11	Appareil d'assainissement n°10	Commune
12	Appareil d'assainissement n°10	Commune
13	Appareil d'assainissement n°10	Commune
14	Appareil d'assainissement n°10	Commune
15	Appareil d'assainissement n°10	Commune
16	Appareil d'assainissement n°10	Commune
17	Appareil d'assainissement n°10	Commune
18	Appareil d'assainissement n°10	Commune
19	Appareil d'assainissement n°10	Commune
20	Appareil d'assainissement n°10	Commune
21	Appareil d'assainissement n°10	Commune
22	Appareil d'assainissement n°10	Commune
23	Appareil d'assainissement n°10	Commune
24	Appareil d'assainissement n°10	Commune
25	Appareil d'assainissement n°10	Commune
26	Appareil d'assainissement n°10	Commune
27	Appareil d'assainissement n°10	Commune
28	Appareil d'assainissement n°10	Commune
29	Appareil d'assainissement n°10	Commune
30	Appareil d'assainissement n°10	Commune

DEPARTEMENT DE LA DROME  
COMMUNE DE HAUTERIVES

PLAN LOCAL D'URBANISME

DOCUMENT GRAPHIQUE N° 2  
ZONE RURALE

PARTIE OUEST

ECHELLE : 1/5000

REVISION  
Révisé approuvé le 29/09/2003  
modification n°1 du 21/07/2005  
modification n°2 du 21/07/2005  
modification n°3 du 21/07/2005  
modification n°4 du 21/07/2005  
modification n°5 du 21/07/2005  
modification n°6 du 21/07/2005

BUREAU D'ETUDES D'URBANISME ET AMENAGEMENT - BLANCHET Pascal  
3, rue Sergent Blanche - 26200 BOURG LES VALENCE  
Tel. 04.75.55.70.95

Modifications 5 et 6 : BEAUR sari - 26100 ROMANS

- LEGENDE ZONAGE**
- UA** Zone Urbaine - dominante habitat à caractère dense (centre bourg)
  - UAI** Secteur de la zone UA réservée aux constructions liées à la vocation touristique, artistique et culturelle de certains édifices
  - UB** Zone Urbaine - dominante habitat (centre hameaux)
  - UC - UD** Zone Urbaine - dominante habitat à caractère discontinu (extensions habitat)
  - UCs** Secteur de la zone UC réservée à des équipements sanitaires et sociaux
  - UDs** Secteur de la zone UD où la hauteur des constructions est limitée à un seul niveau
  - UI** Zone Urbaine - dominante activités
  - UT** Zone Urbaine (tourisme, loisirs)
  - AUh** Zone à Urbaniser - dominante habitat (long terme)
  - AUl** Zone à Urbaniser - dominante activités (long terme)
  - AUoh** Zone à Urbaniser - dominante habitat (court terme)
  - 1AUoh** Secteur de la zone AUoh
  - 2AUoh** Secteur de la zone AUoh quartier Champ du Bourg, à caractère peu dense
  - 3AUoh1** Sous-secteur de la zone AUoh quartier Saint Germain
  - 3AUoh2** Sous-secteur de la zone AUoh quartier Saint Germain (superficie minimum des opérations d'aménagement : 5000 m<sup>2</sup>)
  - A** Zone agricole
  - Ae** Secteur de la zone A où les équipements de production d'énergie électrique, de type « éoliennes » sont autorisés
  - N** Zone Naturelle (protection boisements, sites, paysages)
  - Nh** Secteur de la zone N où la réhabilitation du bâti est privilégiée
  - Ne** Secteur de la zone N où les équipements de production d'énergie électrique, de type « éoliennes » sont autorisés
  - Emprise des installations exploitation de sel / stockage gaz
  - Emprise des risques d'inondation
  - Emprise des risques de glissement de terrain
  - Emplacement réservé
  - Espace boisé classé
  - Elément de paysage à protéger